



17 avril 2026

Original: anglais, espagnol, français, portugais

**Invitation à soumettre des commentaires
sur les propositions d'initiatives pour
l'année caféière 2026/27**

1. La Directrice exécutive invite les Membres à faire part de leurs commentaires, au plus tard le **29 mai 2026**, au Secrétariat de l'OIC (Mme Veronica Ottelli, Chargée du Secrétariat et des relations extérieures – ottelli@ico.org) concernant les propositions d'initiatives soumises par les Membres.
2. Conformément aux procédures énoncées dans le document [JC-13/25 Rev. 2](#), telles qu'approuvées par le Conseil international du Café (CIC) lors de sa 140^e session tenue au Honduras en octobre 2025, les Membres ont été invités à soumettre des propositions d'initiatives qui seront mises en œuvre par l'OIC, comme indiqué dans les documents [ED-2496/25](#) et [ED-2496/25 Rev. 1](#).
3. Au total, 21 propositions, présentées par les pays suivants, sont jointes aux annexes I à VII :
 - (a) Brésil (14 propositions) - **Annexe I** :
 - (i) Expansion du commerce international du café : prospection du potentiel des marchés émergents – le cas de la Chine ;
 - (ii) Expansion du commerce international du café : prospection du potentiel des marchés émergents – Asie du Sud-Est ;
 - (iii) Expansion du commerce international du café : prospection du potentiel des marchés émergents – Moyen-Orient ;

- (iv) Analyse des stratégies nationales réussies visant à promouvoir et encourager la consommation de café ;
 - (v) La Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) et les opportunités pour le commerce du café sur le continent africain ;
 - (vi) Enjeux et perspectives du commerce international du café soluble à l'horizon 2030 ;
 - (vii) Inventaire du traitement tarifaire des produits à base de café dans les récents accords commerciaux entre différentes zones de libre-échange ;
 - (viii) Mise à jour sur les investissements directs étrangers (IDE), ainsi que sur les fusions et acquisitions dans l'industrie mondiale du café ;
 - (ix) Obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce du café : nouveaux défis ;
 - (x) Effets positifs de la consommation de café sur la santé ;
 - (xi) Inventaire des bonnes pratiques en matière de stockage du café et de leurs retombées pour les caféiculteurs ;
 - (xii) Préservation des ressources en eau pour la culture du café : l'exemple du programme brésilien CAFÉ PRODUTOR DE ÁGUA (Café Producteur d'Eau) à l'intention des autres pays producteurs ;
 - (xiii) La mécanisation de la culture du café : une voie vers une productivité accrue et des revenus plus élevés pour les producteurs ; et
 - (xiv) Nouveaux sous-produits de la culture du café : moyens supplémentaires d'accroître les revenus des caféiculteurs.
- (b) El Salvador (deux propositions) :
- (i) Validation des pratiques de caféiculture à faible risque dans le cadre des régulations relatives à la déforestation ;¹ et
 - (ii) Feuille de route pour la création d'un fonds climatique national dédié à la séquestration du carbone dans la caféiculture – **Annexe II**.

¹ Aucun document n'est disponible. Pour l'instant, seul le titre a été fourni.

- (c) Gabon (une proposition) – **Annexe III** :
 - (i) Renforcement des capacités opérationnelles de la CAISTAB pour l'accès au financement et la dynamisation de la filière café au Gabon ;
- (d) Honduras (une proposition) – **Annexe IV** :
 - (i) Développement d'une méthodologie de mesure de la consommation intérieure de café au Honduras.
- (e) Inde (une proposition) – **Annexe V** :
 - (i) Renforcer la traçabilité et la capacité des petits exploitants du secteur du café indien afin de les aider à se conformer au Règlement de l'UE sur la déforestation (RDUE).
- (f) Mexique (une proposition) – **Annexe VI** :
 - (i) Élaboration d'une méthodologie pour la définition de prix de référence équitables pour le café mexicain de qualité, afin d'améliorer la rentabilité de l'activité caféière, conformément au mandat de la nouvelle Loi sur le développement durable de la caféiculture.
- (g) Pérou (une proposition) – **Annexe VII** :
 - (i) Programme national de transformation du café : productivité durable, résilience face aux changements climatiques et revenus décents dans 13 régions du Pérou.

4. Conformément aux procédures en vigueur, les observations formulées par les Membres au cours de la période de consultation de six semaines seront successivement compilées, traduites et transmises à tous les Membres afin d'être examinées par le Comité commun lors de sa prochaine réunion.

[LOGO]

REPRÉSENTATION PERMANENTE DU BRÉSIL AUPRÈS
DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES À LONDRES

Rebraslon- 003/2026

La Représentation permanente du Brésil auprès des organisations internationales à Londres présente ses compliments à l'Organisation internationale du Café (OIC) et, se référant au document ED-2496/25 du 28 novembre 2025, a l'honneur de soumettre à l'examen du Comité commun les propositions d'étude ci-après, en vue de leur éventuelle mise en œuvre dans le cadre du Programme des activités de l'Organisation pour l'année caféière 2026/27, à compter du 1er octobre prochain :

- [a] « *Expansion du commerce international du café : prospection du potentiel des marchés émergents – le cas de la Chine* » ;
- [b] « *Expansion du commerce international du café : prospection du potentiel des marchés émergents – Asie du Sud-Est* » ;
- [c] « *Expansion du commerce international du café : prospection du potentiel des marchés émergents – Moyen-Orient* » ;
- [d] « *Analyse des stratégies nationales réussies visant à promouvoir et encourager la consommation de café* » ;
- [e] « *La Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) et les opportunités pour le commerce du café sur le continent africain* » ;
- [f] « *Enjeux et perspectives du commerce international du café soluble à l'horizon 2030* » ;
- [g] « *Inventaire du traitement tarifaire des produits à base de café dans les récents accords commerciaux entre différentes zones de libre-échange* » ;
- [h] « *Mise à jour sur les investissements directs étrangers (IDE), ainsi que sur les*

[Signature]

Embassy of Brazil, 18 Stanhope Place, Tyburnia, Londres W2 2HH

Téléphone: + 44 (0) 20 7747 4548 | rebraslon@itamarty.gov.br

fusions et acquisitions dans l'industrie mondiale du café » ;

[i] « *Obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce du café : nouveaux défis* » ;

[j] « *Effets positifs de la consommation de café sur la santé* » ;

[l] « *Inventaire des bonnes pratiques en matière de stockage du café et de leurs retombées pour les caféiculteurs* » ;

[m] « *Préservation des ressources en eau pour la culture du café : l'exemple du programme brésilien CAFÉ PRODUTOR DE ÁGUA (Café Producteur d'Eau) à l'intention des autres pays producteurs* » ;

[n] « *La mécanisation de la culture du café : une voie vers une productivité accrue et des revenus plus élevés pour les producteurs* », et

[o] « *Nouveaux sous-produits de la culture du café : moyens supplémentaires d'accroître les revenus des caféiculteurs* ».

2. La Représentation du Brésil souligne que l'appel figurant dans le document ED 2496/25 introduit un élément qui n'a pas été agréé par les pays membres dans les règles relatives à la procédure de soumission des projets, à savoir l'annexe II, intitulée « *Modèle de soumission de propositions d'initiatives pour l'année caféière 2026/27* ». Parmi les rubriques figurant dans ladite annexe figurent notamment :

- l'identification de « partenaires ou parties prenantes possibles » ;
- l'indication de ce qui est désigné comme « domaine thématique et justification » ;
- la description de « l'objectif » ; et
- l'indication des « ressources nécessaires indicatives ».

3. Les demandes formulées par le Secrétariat de l'OIC dans l'annexe II du

[Signature]

Embassy of Brazil, 18 Stanhope Place, Tyburnia, Londres W2 2HH

Téléphone: + 44 (0) 20 7747 4548 | rebraslon@itamarty.gov.br

document ED 2496/25 apparaissent surprenantes, dans la mesure où, tout au long des discussions relatives aux procédures de soumission des propositions d'étude par les pays Membres et par la Directrice exécutive – tenues en 2025 et récapitulées dans le document JC 13/25 du 23 septembre 2025 –, il n'a jamais été fait mention de la nécessité d'établir un formulaire définissant la forme ou les informations que les États membres devraient fournir lors de la présentation de suggestions de travaux et de recherches à entreprendre par l'Organisation internationale du café.

4. En conséquence, la Représentation du Brésil ne retient pas le modèle proposé, celui-ci n'ayant pas fait l'objet d'un accord entre les pays Membres. Le formulaire présenté est jugé inutile et sans pertinence pour les débats des États membres relatifs à la définition des études à mener au cours de l'année caféière 2026-2027, dès lors que, conformément aux procédures approuvées, il appartient aux pays Membres eux-mêmes de débattre et de décider, par consensus, des initiatives à confier à l'OIC.

5. De même, la Représentation du Brésil rappelle au Secrétariat de l'OIC l'accord – déjà exprimé tant dans les débats tenus au sein du Comité commun que dans les délibérations budgétaires menées dans le cadre des travaux du Comité des finances et de l'administration – selon lequel elle ne saurait approuver des propositions budgétaires prévoyant des dépenses liées au recours à des services externes pour des activités qui, par principe, doivent être assurées par l'Organisation elle-même, par son personnel et dans le cadre de son budget ordinaire, telles que l'élaboration d'études, de recherches et de documents. À cet égard, le budget approuvé pour l'actuelle année caféière ne comportait pas de telles dépenses, et une approche similaire devrait être appliquée à l'année caféière 2026-2027.

6. La délégation brésilienne réitère, à cet égard, la position selon laquelle l'OIC

[Signature]

Embassy of Brazil, 18 Stanhope Place, Tyburnia, Londres W2 2HH

Téléphone: + 44 (0) 20 7747 4548 | rebraslon@itamarty.gov.br

REPRÉSENTATION PERMANENTE DU BRÉSIL
AUPRÈS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES À LONDRES

Page 4 / 4

doit démontrer la capacité de son personnel permanent à produire des études et des recherches sans recourir à la sous-traitance de services externes, conformément aux pratiques suivies par d'autres organisations spécialisées dans les produits de base dont le siège est à Londres.

7. La Représentation du Brésil remercie le Secrétariat de l'OIC de ses bons offices pour la diffusion de la présente note verbale auprès des autres pays Membres de l'Organisation.

La Représentation permanente du Brésil auprès des organisations internationales à Londres saisit cette occasion pour renouveler à l'Organisation internationale du Café (OIC) les assurances de sa très haute considération.

Londres, le 27 février 2026

[Cachet]

[Signature]

Embassy of Brazil, 18 Stanhope Place, Tyburnia, Londres W2 2HH

Téléphone: + 44 (0) 20 7747 4548 | rebraslon@itamarty.gov.br

MODÈLE DE SOUMISSION DE PROPOSITIONS D'INITIATIVES
POUR L'ANNÉE CAFÉIÈRE 2026/27

	Rubrique	Informations
1	Membre à l'origine de la proposition	El Salvador
2	Titre de l'initiative	Feuille de route pour la création d'un fonds climatique national dédié à la séquestration du carbone dans la caféiculture
3	Parties prenantes impliquées dans la proposition du pays Membre	Secrétariat de l'OIC, institutions nationales des pays producteurs, organismes de certification en durabilité, financeurs climatiques
4	Domaine du CC : Projets / Statistiques / Promotion et développement du marché / Financement du secteur caféier	Financement du secteur caféier
5	Domaine thématique et justification	<p>Les producteurs de café ne sont pas uniquement les producteurs de notre « or vert » ; ils constituent également des partenaires stratégiques dans la lutte contre le changement climatique.</p> <p>Une tendance émergente, encore largement sous-exploitée, concerne la reconnaissance du rôle des plantations de café dans la séquestration du carbone. Par exemple, on estime qu'un hectare de café cultivé sous couvert d'arbres de grande taille peut séquestrer entre 70 et 80 tonnes de carbone. Plusieurs études indiquent que les systèmes agroforestiers caféiers représentent une stratégie importante pour favoriser la séquestration du carbone.</p> <p>À l'heure actuelle, il existe des mécanismes volontaires dans ce domaine. Toutefois, compte tenu de son potentiel considérable, il est important que l'OIC joue un rôle moteur dans ces</p>

		<p>discussions et élabore une feuille de route visant à formaliser et promouvoir des pratiques durables.</p> <p>Il est également important d'examiner les bénéfices que ce fonds pourrait apporter à la caféiculture ainsi qu'à la pérennité du secteur du café dans son ensemble.</p>
6	Livrables attendus (étude, enquête, note technique, revue méthodologique, etc.)	Feuille de route pour la création d'un fonds climatique national dédié à la séquestration du carbone dans la culture du café
7	Brève description de l'objectif	<p>Élaboration d'un cadre national pour le développement d'un fonds fiduciaire, établissant une feuille de route tenant compte des bénéfices apportés par les forêts de caféiers.</p> <p>La caféiculture, notamment à travers les systèmes agroforestiers caféiers, présente des effets écologiquement bénéfiques : séquestration du carbone dans la biomasse aérienne et dans les sols, réduction de la déforestation et amélioration de la biodiversité.</p> <p>Par ailleurs, afin de garantir la rentabilité à long terme des producteurs de café, ce mécanisme vise à accroître et diversifier leurs revenus.</p> <p>De même, ce fonds peut contribuer à l'atteinte de plusieurs objectifs climatiques nationaux et soutenir le financement de la transition vers des systèmes agroforestiers.</p>
8	Ressources nécessaires indicatives (facultatif)	
9	Partenaires possibles (facultatif)	Institutions nationales des pays producteurs, organismes de certification en durabilité, financeurs climatiques

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES, DE LA DETTE
ET DES PARTICIPATIONS CHARGÉ DE LA LUTTE
CONTRE LA VIE CHÈRE



REPUBLIQUE - GABONAISE
UNION - TRAVAIL - JUSTICE

DIRECTION GÉNÉRALE DES CAISSES
DE STABILISATION ET DE PÉREQUATION

DIRECTION DE LA CAISSE CACAO/CAFÉ

B.P. 768 LIBREVILLE

TEL : 01 48 30 00

N° 000882 /MEFDPCLCVC/DGCSP/DCCC/BNCA

Libreville, le

23 MARS 2026

Le Directeur Général

A

**Madame la Directrice Exécutive
de l'Organisation Internationale du Café (OIC)**

Objet : Soumission de propositions d'initiatives pour l'année caféière 2026/2027.

PJ : Note conceptuelle « renforcement des capacités opérationnelles de la CAISTAB pour l'accès au financement et à la dynamisation de la filière café au Gabon ».

Madame la Directrice Exécutive,

En réponse à la lettre formulée dans le document ED 2496/25 Rev. 1 du 2 mars 2026, des Membres de l'Organisation Internationale du Café (OIC) dans le but de soumettre des propositions d'initiatives pour l'année caféière 2026/2027, la République Gabonaise, représentée par la Direction Générale des Caisses de Stabilisation et de Péréquation (CAISTAB), a l'honneur de présenter la note conceptuelle suivante, conformément aux procédures de soumission et d'évaluation des propositions d'initiatives (JC-13/25 Rev. 2) et au mandat du Comité commun (ICC-136-11).

Nous demeurons convaincus que pour le Gabon, cette initiative s'inscrit pleinement dans les objectifs de l'OIC visant à renforcer les capacités des pays membres producteurs et à soutenir le développement durable des filières café. Nous restons disponibles pour fournir toute information complémentaire jugée nécessaire par le Secrétariat.

Nous vous prions d'agréer, **Madame la Directrice exécutive**, l'expression de notre considération distinguée.

Ismaël GNAMALENGOUGOU OLIGUI

Ismaël GNAMALENGOUGOU OLIGUI

SOUSSION DE PROPOSITION D'INITIATIVE DU GABON

Année caféière 2026/2027

I. TITRE DE L'INITIATIVE

Renforcement des capacités opérationnelles de la CAISTAB pour l'accès au financement et la dynamisation de la filière café au Gabon.

II. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La culture du café au Gabon est dominée par de petites exploitations familiales dont les productions sont en déclin constant, passant de 2 000 tonnes dans les années 1960¹ à moins de 50 tonnes actuellement. Ce recul s'explique par plusieurs facteurs structurels, notamment : le vieillissement du verger caféier et des planteurs, l'exode rural, l'orientation des jeunes vers les secteurs forestier et pétrolier, la réduction des subventions publiques, la faible maîtrise du matériel végétal, le manque de techniques innovantes, l'absence de programmes de recherche-développement sur le café, et une organisation insuffisante de la filière.

Pour inverser cette tendance, la CAISTAB, bras séculier de l'État dans la gestion de la filière café, a élaboré une stratégie nationale de relance estimée à 12 milliards de FCFA, visant la production de 1 093 tonnes de café marchand sur cinq (5) ans².

La mise en œuvre de cette stratégie nécessite un soutien financier extérieur ainsi qu'un renforcement des capacités institutionnelles de la CAISTAB pour attirer les investisseurs et mobiliser des ressources durables.

Par ailleurs, le Gabon dispose d'un potentiel agro-écologique considérable avec 5,2 millions d'hectares de terres à vocation agricole, offrant des conditions propices à un développement significatif de la caféiculture.

Dans ce contexte, la présente initiative s'inscrit dans le domaine IV du mandat du Comité commun de l'Organisation Internationale du Café (OIC) relatif au financement du secteur caféier, notamment en matière d'accès au financement et d'outils financiers.

¹ Tableau de bord de l'économie, Direction Générale de l'Économie et de la Politique Fiscale

² Stratégie nationale de relance de la filière café au Gabon

III. OBJECTIFS

3.1 Objectif global

Renforcer les capacités opérationnelles de la CAISTAB à travers l'élaboration de projets financièrement viables, l'accès aux financements et la maîtrise des outils financiers disponibles pour le secteur caféier.

3.2 Objectifs spécifiques

- Comprendre les mécanismes d'accès au financement du secteur caféier ;
- Identifier les différents types de financement disponibles pour la filière café ;
- Maîtriser les éléments clés de l'élaboration d'un business plan solide ;
- Identifier et quantifier les besoins en financement de la CAISTAB ;
- Connaître les attentes et critères des bailleurs de fonds et partenaires financiers.

IV. DOMAINE DE L'INITIATIVE

Conformément au paragraphe 2 du mandat du Comité commun (ICC-136-11), la présente initiative relève du domaine **(d) Financement du secteur caféier** : initiatives liées à la gestion du risque, à l'accès au financement et aux outils financiers.

V. BÉNÉFICIAIRES

5.1 Bénéficiaires directs

La CAISTAB constitue le principal bénéficiaire direct. En tant qu'acheteur et exportateur principal du café au Gabon, le renforcement des capacités de ses agents d'encadrement lui permettra de mobiliser efficacement les financements nécessaires à la mise en œuvre des projets de relance de la filière, contribuant ainsi à l'augmentation de la production et de la valeur ajoutée du café gabonais.

5.2 Bénéficiaires indirects

L'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur café au Gabon bénéficiera de cette initiative : producteurs, coopératives, transformateurs et exportateurs. Les ressources financières mobilisées permettront de financer la création et la réhabilitation de vergers caféiers, ainsi que le développement d'unités de transformation locale.

VI. RÉSULTATS ATTENDUS

1. Les mécanismes d'accès au financement de la filière café sont maîtrisés par les agents de la CAISTAB ;
2. Les différents types de financement disponibles pour le secteur caféier sont identifiés et documentés ;
3. Un business plan structuré et viable est élaboré pour la filière café gabonaise ;

4. Les besoins en financement de la CAISTAB sont clairement identifiés et quantifiés ;
5. Les critères et attentes des bailleurs de fonds et investisseurs sont connus et intégrés dans la stratégie de mobilisation des ressources.

VII. ACTIVITÉS PRINCIPALES

- Sessions plénières de formation et de renforcement des capacités ;
- Ateliers thématiques sur le financement du secteur caféier ;
- Visites d'échange et partage de bonnes pratiques ;
- Toutes autres activités définies en concertation avec l'OIC.

VIII. LIEU ET DURÉE

Lieu : Libreville, République Gabonaise

Durée : À définir par le Secrétariat de l'OIC en concertation avec la CAISTAB.

IX. PARTENAIRES

- Organisation Internationale du Café (OIC) – partenaire principal ;
- Caisse de Stabilisation et de Péréquation (CAISTAB) – porteur de l'initiative;
- Autres partenaires techniques et financiers à identifier.

X. CHRONOGRAMME

Le chronogramme détaillé sera défini par le Comité commun de l'OIC, conformément au calendrier du processus prévu par les Procédures (JC-13/25 Rev. 2), si l'initiative est retenue.

[Logo : IHCAFÉ]

INSTITUT HONDURIEN DU CAFÉ

[Logo : Café du Honduras]

Honduras, C.A.

NGG-006/2026

Tegucigalpa, M.D.C., le 26 février 2026

Son Excellence

Veronica Ottelli

Chargée du Secrétariat et des Relations extérieures

ORGANISATION INTERNATIONALE DU CAFÉ (OIC)

Votre bureau

Chère Madame Ottelli,

Je me permets de m'adresser à vous par la présente pour vous souhaiter beaucoup de succès dans le rôle si important que vous jouez dans l'exercice de vos fonctions.

L'objet de la présente lettre est de répondre aux communications reçues par l'intermédiaire de Son Excellence l'Ambassadeur Iván Romero Martínez, qui a bien voulu transmettre ses bonnes intentions par le biais du ministère des Affaires étrangères, en vue d'inclure le Honduras dans la soumission de propositions et d'initiatives pour inclusion dans le Programme des activités (PdA) de 2026/2027.

Nous avons le plaisir de joindre à la présente une proposition que nous avons élaborée au sein du domaine du Comité commun, axée sur la promotion et le développement du marché. Nous sommes convaincus que cette proposition permettra de créer des outils qui contribueront de manière significative à l'élaboration de politiques favorisant la consommation intérieure et la commercialisation du café à l'échelle nationale. Cela permettra, à son tour, d'améliorer les revenus des acteurs de la chaîne de valeur, dans le but de réduire les inégalités en matière de revenus décents des producteurs.

Nous attendons avec impatience la décision concernant l'éligibilité de la proposition présentée, dans l'espoir de continuer à renforcer le sous-secteur du café.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma très haute considération.

Cordialement.

[Signature]

[Cachet]

Adilson Manuel Avila

Directeur général

Cc : Archive

Tegucigalpa, M.D.C., Edificio IHCAFE Col. Luis Landa, Costado Norte de Edificio IPM

Tel.: 2232-3667

www.ihcafe.hn

**PROPOSITION DE L'IHCAFÉ À L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU CAFÉ (OIC)
INITIATIVES POUR L'ANNÉE CAFÉIÈRE 2026/2027**

	Rubrique	Informations
1	Membre à l'origine de la proposition	Institut hondurien du café (IHCAFE)
2	Titre de l'initiative	Développement d'une méthodologie de mesure de la consommation intérieure de café au Honduras.
3	Parties prenantes impliquées	Entreprises de torréfaction, cafés, IHCAFÉ, Secrétariat au développement économique.
4	Domaine du CC :	Promotion et développement du marché
5	Domaine thématique et justification:	<p>Le Honduras présente l'un des niveaux de consommation de café les plus faibles de la région. La consommation de café torréfié est estimée à moins de 2 kilogrammes par habitant.</p> <p>Cette consommation représente moins de 10 % de la production nationale de café ; ainsi, plus de 90 % du café produit au Honduras est destiné à l'exportation. La volatilité des prix du café sur le marché international offre une opportunité de renforcer les processus de commercialisation sur le marché intérieur, notamment en stimulant la consommation intérieure du pays.</p> <p>Un élément clé de cette stratégie est la mise en place d'un système de mesure périodique de la consommation intérieure de café. Cette mesure permettrait de soutenir l'élaboration d'actions visant à améliorer la qualité du café, à développer un programme d'éducation et, en définitive, à stimuler la consommation de café.</p>

6	Livrables attendus:	Disposer d'un outil de mesure de la consommation intérieure de café fournissant des données utiles à l'élaboration de normes de qualité.
7	Brève description de l'objectif :	<p>Il est essentiel de disposer d'un outil de mesure de la consommation intérieure. À l'heure actuelle, seules des estimations sont disponibles et la consommation n'est pas correctement documentée. De plus, il n'existe pas de statistiques concernant la qualité des cafés consommés ni les facteurs qui limitent l'augmentation de la consommation de café.</p> <p>De manière générale, cet outil contribuerait de manière significative à l'élaboration de politiques visant à promouvoir la consommation intérieure et à renforcer la commercialisation du café au niveau national. Par conséquent, il permettrait également d'améliorer les revenus des acteurs de la chaîne de valeur et de réduire l'écart par rapport à un revenu décent pour les producteurs.</p>
8	Ressources nécessaires indicatives	20 000 USD pour le recrutement d'un cabinet de conseil chargé du développement de l'outil.
9	Partenaires possibles	Association des torréfacteurs, Secrétariat au développement économique, Sous-secrétariat au café.

[LOGO]

Proposition de projet

Renforcer la traçabilité et la capacité des petits exploitants du secteur du café indien afin de les aider à se conformer au règlement de l'UE sur la déforestation (RDUE)

Soumis par :

Coffee Board of India,

Département du Commerce, Ministère du Commerce et de l'Industrie

Gouvernement de l'Inde

Table des matières

N° de section	Description	N° de page
1	Résumé exécutif	1
2	Contexte	1
3	Aperçu du secteur du café indien	2
4	Énoncé du problème	3
5	Initiatives du Conseil du café et alignement sur les cadres mondiaux de durabilité	4
6	Objectifs de l'initiative	5
7	Activités proposées	5
8	Résultats attendus	6
9	Suivi et évaluation	6
10	Budget estimé	7
11	Durée du projet	8
12	Couverture géographique	8
13	Alignement sur les objectifs mondiaux de durabilité	8
14	Conclusion	9

1. Résumé exécutif

Le but de cette proposition est de renforcer la capacité des petits producteurs et des producteurs de café issus de tribus en Inde à se conformer au Règlement de l'Union européenne sur la déforestation (RDUE) grâce à l'amélioration des systèmes de traçabilité numériques, de la géolocalisation et de la cartographie des polygones et à des programmes ciblés de renforcement des capacités. L'initiative soutiendra la vérification sur le terrain des données géospatiales par le biais de l'application *India Coffee*, renforcera l'infrastructure numérique et promouvra des pratiques de production de café durables conformes à la norme de durabilité du café et au système de certification indiens (INDICOF). En soutenant cette initiative, l'Organisation internationale du café contribuera à préserver les moyens de subsistance des petits exploitants, à renforcer les chaînes d'approvisionnement durables du café et à assurer au café indien un accès permanent aux marchés mondiaux.

2. Contexte :

L'Inde est l'un des principaux pays producteurs de café : représentant environ 3,5 % de la production mondiale de café, le pays se classe parmi les principaux exportateurs mondiaux de café. L'Inde exporte environ 70 % de sa production de café. L'Union européenne (UE) représente environ 45 % des exportations totales de café de l'Inde et environ 60 % des exportations totales de café vert du pays. Le secteur du café indien repose surtout sur les petits exploitants, avec environ 441 000 caféiers, dont près de 99 % de petits producteurs et de producteurs marginaux de café. Par ailleurs, une part importante de la culture du café est assurée par des communautés tribales, 60 % des exploitations environ (plus ou moins 263 000) appartenant à des producteurs issus de tribus. Le secteur du café est également un pourvoyeur d'emplois pour environ 700 000 travailleurs dans les plantations de café à travers le pays. Ces données montrent bien le rôle fondamental du secteur du café dans le soutien aux moyens de subsistance ruraux inclusifs et au développement socio-économique dans les régions reculées et tribales du pays.

Le secteur du café en Inde joue un rôle essentiel dans le soutien des moyens de subsistance ruraux, plus de deux millions de personnes dans toute la chaîne de valeur dépendant directement et indirectement du café pour vivre. Sont concernés les producteurs de café dans les tribus, les petits producteurs et les producteurs marginaux, les travailleurs dans les plantations, mais aussi les acteurs prenant part aux activités de commerce, de séchage, de torréfaction, de logistique et d'exportation au niveau des villages.

Environ 96 % de la production de café de l'Inde provient des Ghâts occidentaux, reconnus comme l'un des points chauds de la biodiversité dans le monde, réputés pour la richesse de leur faune et de leur flore. En Inde, le café est cultivé principalement en suivant un système agroforestier traditionnel de culture sous ombrage, où les plants de café sont cultivés sous une canopée à plusieurs niveaux d'arbres d'ombrage indigènes et plantés. Ce système joue un rôle important dans la conservation de la biodiversité, la protection des habitats de la faune, l'amélioration de

la santé des sols et le maintien de l'équilibre écologique dans le paysage des Ghâts occidentaux. Les plantations de café indiennes intègrent également différentes cultures intercalaires, comme les épices (poivre, cardamome), les fruits et d'autres espèces d'arbres, qui améliorent encore la résilience écologique et la durabilité agricole. De plus, les cafés indiens sont soigneusement cueillis à la main et séchés au soleil, ce qui garantit une qualité élevée tout en conservant des pratiques de production respectueuses de l'environnement. Ce système de culture unique démontre en quoi la culture du café en Inde contribue à la fois à la sécurité des moyens de subsistance des producteurs et à la conservation des écosystèmes riches en biodiversité.

Le Règlement de l'Union européenne sur la déforestation (RDUE) impose que les produits de base mis sur le marché de l'Union européenne proviennent de terres qui n'ont pas subi de déforestation après le 31 décembre 2020, étayés par une traçabilité basée sur la géolocalisation. En plus de la géolocalisation et de la cartographie des polygones des exploitations de café, le respect du Règlement de l'Union européenne sur la déforestation impose également de vérifier que la production de café est conforme aux lois applicables du pays d'origine, par exemple celles relatives aux droits d'utilisation des terres, à la protection de l'environnement, à la conservation des forêts, aux normes du travail et aux réglementations agricoles pertinentes régissant la culture du café en Inde.

Pour aider les petits producteurs et les producteurs de café issus de tribus à se conformer à ces exigences et leur assurer un accès ininterrompu aux marchés internationaux, le Coffee Board of India propose une initiative de renforcement des capacités et de la traçabilité numérique. L'initiative est axée sur l'amélioration de la cartographie de la géolocalisation, des systèmes de traçabilité et du renforcement des capacités. L'initiative proposée renforcera les capacités numériques des petits producteurs de café et des producteurs issus de tribus, améliorera les systèmes de traçabilité et promouvra une production de café durable et sans déforestation en Inde.

3. Aperçu du secteur du café indien

Indicateur	Détails
Production	363 000 tonnes
Producteurs de café totaux	441 000 producteurs
Part des petits producteurs	99 % du total des producteurs
Exploitations de café dans des tribus	60 % des exploitations

Ouvriers dans les plantations	700 000 travailleurs employés dans les plantations de café
Total des moyens de subsistance soutenus	2 millions de personnes dans toute la chaîne de valeur du café
Part de la production exportée	70 % de la production totale de café exportée
Part des exportations vers l'UE	45 % des exportations totales de café de l'Inde
Part des exportations de café vert vers l'UE	60 % des exportations totales de café vert de l'Inde
Région de production de café	96 % cultivé dans le point chaud de la biodiversité des Ghâts occidentaux
Système de culture	Principalement des systèmes agroforestiers de culture sous ombrage

4. Énoncé du problème

Le Règlement de l'Union européenne sur la déforestation impose aux producteurs et aux exportateurs de café de transmettre des données précises sur la géolocalisation/les polygones et des informations sur la traçabilité pour démontrer que la production de café ne contribue pas à la déforestation. Bien que l'Inde ait été classée en tant que pays « à faible risque » dans le cadre du système d'évaluation comparative de l'UE, les producteurs et les exportateurs de café doivent néanmoins transmettre des données sur la géolocalisation/les polygones et la traçabilité pour les expéditions de café à destination du marché de l'Union européenne. Sachant qu'environ 99 % des producteurs de café indiens sont de petits exploitants, avec environ 60 % des exploitations appartenant à des producteurs issus de tribus, nombre d'entre eux ne dispose actuellement pas des connaissances techniques et de la capacité numérique nécessaires pour générer ces données sur la géolocalisation/les polygones et tenir à jour des dossiers numériques sur la traçabilité. Sans une aide technique ciblée et sans initiatives pour renforcer leurs capacités, les petits producteurs de café et les producteurs issus de tribus peuvent rencontrer des difficultés pour se conformer aux exigences du RDUE. Des répercussions pourraient se faire ressentir sur les exportations de café de l'Inde vers l'Union européenne et, par conséquent, sur les moyens de subsistance des petits producteurs et des producteurs de café issus de tribus, d'autant plus que le café est un produit fortement axé sur l'exportation, près de 70 % de la production de café de l'Inde étant exportée et l'UE représentant environ 45 % des exportations totales de café de l'Inde et environ 60 % des exportations de café vert.

Compte tenu du grand nombre de petites exploitations, d'exploitations dans des tribus et d'exploitations fragmentées en Inde, une assistance technique et institutionnelle importante est indispensable pour générer une géolocalisation ou des polygones vérifiés et tenir à jour des dossiers sur la traçabilité pour chaque exploitation.

5. Initiatives du Coffee Board et alignement sur les cadres mondiaux de durabilité

Pour que le secteur du café indien suive l'évolution des cadres mondiaux de durabilité, le Coffee Board of India a élaboré la norme de durabilité du café et système de certification indiens, une norme de durabilité volontaire qui promeut des pratiques de production de café respectueuses de l'environnement et socialement inclusives.

Le Coffee Board of India facilite également le respect du règlement de l'Union européenne sur la déforestation, qui impose la communication d'informations sur la traçabilité et la géolocalisation pour le café entrant sur le marché de l'Union européenne. Pour permettre aux exploitants de satisfaire à ces exigences, le Coffee Board of India a intégré à l'application *India Coffee* l'enregistrement des producteurs ainsi que des modules de géolocalisation/génération de polygones, afin qu'ils puissent enregistrer leurs exploitations et générer les données géospatiales requises pour la conformité à la réglementation. Le Coffee Board of India travaille également au développement de systèmes de traçabilité basés sur des QR codes et/ou des codes-barres afin de renforcer la transparence de la chaîne d'approvisionnement. Ces systèmes numériques aideront les exportateurs et les acteurs de la chaîne d'approvisionnement à répondre aux exigences réglementaires tout en offrant aux consommateurs l'accès à des informations fiables sur la traçabilité de l'origine et la durabilité du café indien.

Le processus d'enregistrement des producteurs dans l'application *India Coffee* a également considérablement amélioré la précision des statistiques sur la zone et la production du café, renforçant la planification des politiques et la transparence de la chaîne d'approvisionnement.

Pour faciliter le respect du règlement de l'Union européenne sur la déforestation (RDUE), le Coffee Board of India a mis en place un processus de vérification au sol par le biais de l'application *India Coffee* pour la génération et la validation des données sur la géolocalisation/les polygones des exploitations de café. Dans le cadre de ce processus, les producteurs de café doivent télécharger l'application *India Coffee*, effectuer l'ensemble de la procédure d'inscription en tant que producteurs en téléchargeant les documents justificatifs et capturer et télécharger la géolocalisation ou les polygones de leurs domaines dans l'application. Les informations sur la culture sont ensuite téléchargées et les renseignements sur la géolocalisation ou les polygones sont soumis à une vérification sur le terrain par les agents de vulgarisation du Coffee Board of India, qui visitent le domaine pour des vérifications au sol et pour contrôler l'exactitude des renseignements sur la culture et sur la localisation avant que ne soient donnés l'approbation ou le refus. Une fois approuvées, les données sur les polygones/la géolocalisation peuvent être téléchargées par les producteurs et transmises aux exportateurs, aux torréfacteurs ou aux

importateurs pour répondre aux exigences de traçabilité du RDUE. Ce système garantit que les informations sur la géolocalisation et sur les polygones utilisées pour la conformité sont étayées par une vérification physique de la part des agents du Coffee Board of India, renforçant ainsi la crédibilité, l'exactitude et la fiabilité des données de traçabilité générées pour le café indien. Toutefois, compte tenu du grand nombre d'exploitations dans les tribus et de petits exploitants, cet exercice de vérification sur le terrain est un processus exigeant en main-d'œuvre et en ressources, imposant une implication sur le terrain et une assistance technique importantes.

Le Coffee Board of India participe activement aux plateformes multipartites coordonnées par l'Organisation internationale du café, permettant la coordination des politiques, la coopération internationale et l'échange des meilleures pratiques entre les pays producteurs de café.

6. Objectifs de l'initiative

L'initiative proposée a pour but de :

- Renforcer la capacité des petits producteurs et des producteurs de café issus de tribus pour qu'ils se conforment aux exigences du RDUE
- Faciliter la génération de la géolocalisation des polygones pour les plantations de café
- Améliorer les systèmes de traçabilité numériques dans la chaîne d'approvisionnement du café indien
- Promouvoir une production de café durable et sans déforestation
- Protéger les exportations de café de l'Inde vers les marchés internationaux

7. Activités proposées

Pour aider les petits producteurs et les producteurs de café issus de tribus à se conformer au RDUE, les activités suivantes sont proposées :

- Programmes de formation pour les producteurs de café : organisation de programmes de formation aux exigences du RDUE et à la traçabilité numérique pour les petits producteurs et les producteurs de café issus de tribus dans les principaux districts où le café est produit.
- Création de matériel de formation : préparation de manuels de formation et de guides dans les langues régionales.
- Démonstrations sur le terrain : réalisation de démonstrations pratiques sur le terrain pour former les producteurs à la cartographie de la géolocalisation et à la génération de polygones depuis l'application *India Coffee*.
- Équipes d'assistance technique : déploiement d'équipes d'assistance technique dans les bureaux du Conseil du café au niveau du district pour aider les producteurs à générer des

données sur la géolocalisation ou les polygones.

- Campagnes de sensibilisation : organisation de programmes de sensibilisation, d'ateliers et de réunions de village pour diffuser des informations sur les exigences du RDUE.
- Mise à niveau de l'application *India Coffee* : amélioration de l'infrastructure numérique et mise à niveau de l'application India Coffee pour intégrer de nouveaux modules de conformité au RDUE (exigences de traçabilité et de légalité).

8. Résultats attendus

L'initiative devrait générer les résultats suivants :

- Amélioration de la traçabilité numérique et de la transparence dans la chaîne d'approvisionnement du café.
- Plus grande adoption de la cartographie de la géolocalisation chez les petits producteurs et les producteurs de café issus de tribus.
- Amélioration de la capacité des petits producteurs et des producteurs de café issus de tribus à se conformer aux réglementations en matière de durabilité.
- Emplois et moyens de subsistance sauvegardés en milieu rural dans toute la chaîne de valeur du café, notamment pour les petits exploitants, les producteurs dans les tribus, les travailleurs dans les plantations et les autres acteurs dépendants du secteur du café.
- Renforcement des références en matière de durabilité du café indien sur les marchés mondiaux.
- Protection des exportations de café de l'Inde vers l'Union européenne.

9. Suivi et évaluation

Un cadre de suivi et d'évaluation sera établi pour suivre les progrès et évaluer l'efficacité de l'initiative. Les indicateurs clé comprennent :

- Nombre de producteurs de café formés
- Nombre de producteurs enregistrés dans l'application *India Coffee*
- Nombre de fermes cartographiées avec des polygones de géolocalisation
- Nombre de producteurs ayant obtenu la certification volontaire de la norme de durabilité INDICOF
- Nombre de programmes de sensibilisation menés dans les régions productrices de café
- Nombre d'exploitations vérifiées par le biais de la vérification sur le terrain par les agents du

Coffee Board of India

- Nombre d'exportateurs utilisant des données de traçabilité vérifiées pour la conformité au RDUE depuis l'application India Coffee.

Des rapports d'avancement périodiques seront préparés pour suivre la mise en œuvre et les résultats.

10. Budget estimé

Composant	Montant (Roupie indienne)	Équivalent approx. en \$
Équipes d'assistance technique pour l'assistance sur le terrain	10 000 000	111 111
Programmes de formation et de renforcement des capacités	3 000 000	33 333
Infrastructure numérique et mise à niveau de l'application India Coffee	5 000 000	55 556
Budget total estimé	18 000 000	200 000

Le budget proposé est destiné à soutenir l'assistance technique sur le terrain, le renforcement des capacités des petits producteurs et des producteurs de café issus de tribus, et le renforcement des infrastructures numériques pour la traçabilité et la cartographie de la géolocalisation imposées par le Règlement de l'Union européenne sur la déforestation. Le budget alloué permettra le déploiement d'équipes d'assistance technique, l'organisation de programmes de formation et de sensibilisation dans les régions productrices de café et l'amélioration de l'application *India Coffee* pour faciliter la mise en place de systèmes de traçabilité fiables et la conformité aux nouvelles réglementations en matière de développement durable. Ce soutien sera essentiel pour garantir que les petits producteurs soient en mesure de participer efficacement aux marchés mondiaux du café tout en préservant leurs moyens de subsistance.

Le budget proposé de 200 000 \$ représente un investissement catalytique ciblé pour renforcer les capacités institutionnelles, les mécanismes de vérification sur le terrain et les systèmes de traçabilité numériques indispensables au respect du RDUE par les petits producteurs et les producteurs de café issus de tribus.

11. Durée du projet

L'initiative proposée sera mise en œuvre durant une période de 12 mois, couvrant les régions productrices de café en Inde.

12. Couverture géographique

Le projet couvrira les principales régions productrices de café en Inde, situées dans les Ghâts occidentaux et les Ghâts orientaux, principalement dans les États du Karnataka, du Kerala, du Tamil Nadu, mais aussi dans les États de l'Andhra Pradesh, de l'Odisha et du Nord-Est, où se trouvent la majorité des producteurs de café issus de tribus.

13. Alignement sur les objectifs mondiaux de durabilité

L'initiative proposée contribue à plusieurs objectifs de développement durable (ODD) de l'Organisation des Nations Unies en promouvant une production de café durable, en renforçant les moyens de subsistance des petits exploitants et en protégeant les écosystèmes riches en biodiversité.

- ODD 1 – Pas de pauvreté : Soutient les moyens de subsistance des petits producteurs et des producteurs de café issus de tribus en leur permettant de se conformer aux réglementations internationales en matière de durabilité et de maintenir leur accès aux marchés mondiaux.
- ODD 8 – Travail décent et croissance économique : Renforce l'emploi rural et la génération de revenus dans toute la chaîne de valeur du café, notamment pour les petits exploitants et les travailleurs dans les plantations, tout en améliorant la compétitivité mondiale des exportations de café indien.
- ODD 12 – Consommation et production responsables : Promeut un café traçable et produit de manière durable grâce à la mise en œuvre de la norme de durabilité du café et du système de certification indiens et au renforcement des systèmes de traçabilité numérique tout au long de la chaîne d'approvisionnement.
- ODD 13 – Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques : Encourage les systèmes de production de café résilients aux changements climatiques et sans déforestation grâce à des pratiques agricoles durables et au respect des nouvelles réglementations environnementales.
- ODD 15 – Vie terrestre : Soutient la conservation de la flore et de la faune dans les Ghâts occidentaux riches en biodiversité, où la majorité du café indien est cultivée dans le cadre de systèmes agroforestiers de culture sous ombrage, contribuant ainsi à la protection de la biodiversité et à la gestion durable des terres.

14. Conclusion

L'initiative proposée renforcera considérablement les capacités des petits producteurs et des producteurs de café issus de tribus en Inde à se conformer au Règlement de l'Union européenne sur la déforestation grâce à des systèmes de traçabilité numériques améliorés, à la géolocalisation ou à la cartographie des polygones et à des programmes ciblés de renforcement des capacités. L'initiative complétera également la mise en œuvre de la norme de durabilité du café et du système de certification indiens, qui promeuvent des pratiques de production de café durables sur le plan environnemental et socialement responsables dans le pays.

En soutenant cette initiative, l'Organisation internationale du café peut contribuer à renforcer des systèmes de production de café durables et traçables, à améliorer la résilience des producteurs de café issus de tribus et des petits exploitants et à assurer au café indien un accès permanent aux marchés internationaux, tout en soutenant la conservation de la biodiversité et des moyens de subsistance durables dans les régions productrices de café. L'initiative renforcera également la contribution de l'Inde aux efforts mondiaux visant à promouvoir des chaînes d'approvisionnement en café sans déforestation, transparentes et durables.

Mexique
Ambassade du Mexique au
Royaume-Uni

[Logo]

GBR00403

L'Ambassade du Mexique auprès du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord présente ses compliments à l'Organisation internationale du café et a l'honneur de transmettre, en annexe, une proposition d'initiative élaborée par le Ministère de l'Agriculture et du Développement rural du Gouvernement mexicain, en vue de son éventuelle inclusion dans le Programme des activités de l'année caféière 2026-2027. Cette initiative porte sur la conception d'une méthodologie pour la définition de prix de référence équitables fondés sur les coûts et la productivité, afin d'améliorer la rentabilité de l'activité caféière.

L'initiative vise à établir des fourchettes de coûts et des moyennes pondérées équitables pour le café mexicain, différenciées par régions et par étapes de la chaîne de production, ce qui est essentiel pour renforcer la transparence du marché, améliorer la prise de décision publique et privée et appuyer les propositions d'amélioration au bénéfice du secteur caféier.

La présente Représentation prie que la présente lettre et son annexe soient diffusées aux États membres de l'OIC pour examen. À cette fin, l'adresse électronique multilateralesgbr@sre.gob.mx est mise à disposition pour répondre à toute demande d'information relative à cette proposition.

L'Ambassade du Mexique auprès du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord saisit cette occasion pour renouveler à l'Organisation internationale du café les assurances de sa très haute et distinguée considération.

Londres, le 20 février 2026.

L'Organisation internationale du café
222 Gray's Inn Road
Londres
WC1X 8HB

[Cachet]

**Ambassade du Mexique au
Royaume-Uni**

16 Saint George St., Hanover Square, Londres, W1S 1FO

Tel: 020 7499 8586 mexuk@sre.gob.mx <https://embamex.sre.gob.mx/reinounido>

MODÈLE DE PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS
D'INITIATIVES POUR L'ANNÉE CAFÉIÈRE 2026-2027

	Rubrique	Information
1	Membre proposant	Ministère de l'Agriculture et du Développement rural du Mexique
2	Titre de l'initiative	Élaboration d'une méthodologie pour la définition de prix de référence équitables pour le café mexicain de qualité, afin d'améliorer la rentabilité de l'activité caféière, conformément au mandat de la nouvelle Loi sur le développement durable de la caféiculture.
3	Parties prenantes impliquées dans la proposition du pays membre	Producteurs et productrices de café ; organisations de producteurs ; bénéficiaires et acteurs de la chaîne de transformation ; exportateurs ; torréfacteurs et négociants du marché intérieur ; instances techniques et académiques spécialisées ; autorités nationales compétentes.
4	Domaine du CC : Projets / Statistiques / Promotion et développement du marché / Financement du secteur caféier	Statistiques / Promotion et développement du marché
5	Approche thématique et justification	<p>Au Mexique, le café revêt une importance majeure : plus de 700 000 hectares sont consacrés à la culture du café arabica et plus de 500 000 familles de caféiculteurs participent à une production annuelle d'environ un million de tonnes de café cerise. La majeure partie de cette production est assurée par de petits exploitants disposant de moins de cinq hectares, situés dans des zones à forte marginalisation, principalement autochtones, où les revenus des ménages et le dynamisme économique local dépendent essentiellement de la vente de café cerise ou de café en parche.</p> <p>En règle générale, les entreprises de commercialisation achètent aux caféiculteurs du café cerise ou du café parche</p>

		<p>sur la base du prix de la Bourse de New York, lequel ne reflète ni les coûts de production et de transformation, ni les dépenses liées à la logistique et au stockage. Cette situation ne permet pas de garantir aux producteurs un prix équitable, proportionné à la qualité du café mexicain.</p> <p>Le 19 décembre 2025, le Gouvernement mexicain a promulgué la Loi sur le développement durable de la caféiculture. Cette initiative répond directement aux dispositions de ses articles 49 et 50, qui prévoient la production périodique d'informations fiables sur les coûts de production, de transformation et de commercialisation du café mexicain, ainsi que la définition de références de prix.</p> <p>La disponibilité de fourchettes de coûts et de moyennes pondérées, différenciées selon les régions et les différentes étapes de la chaîne de valeur, est essentielle pour renforcer la transparence du marché, améliorer la prise de décision publique et privée, et appuyer des propositions d'amélioration au bénéfice du secteur caféier national.</p> <p>À cette fin, il est nécessaire d'élaborer une proposition méthodologique permettant d'améliorer la rentabilité de l'activité caféière.</p>
6	<p>Résultats attendus (étude, enquête, note technique, révision méthodologique, etc.)</p>	<p>Mise en place d'un cadre méthodologique fournissant des informations suffisantes pour garantir un prix équitable aux producteurs de café, favorisant la productivité et la compétitivité du secteur ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Méthodologie de définition des prix de référence fondée sur les coûts et la productivité ; • Analyse actualisée des coûts de production du café par région caféière ; • Analyse actualisée des coûts des principales étapes de transformation du café (bénéfice humide et sec, café en parche, café vert, torréfaction, mouture et conditionnement) ; • Analyse des coûts de commercialisation sur le marché intérieur et à l'exportation ;

		<ul style="list-style-type: none"> Élaboration d'une note technique présentant des fourchettes de coûts et des moyennes pondérées des coûts et des prix, alignées sur les références des marchés national et international.
7	Brève description de l'approche	<p>L'initiative prévoit la collecte et l'analyse de données primaires et secondaires afin d'estimer les coûts et les prix du café tout au long de la chaîne de valeur, en tenant compte des caractéristiques propres aux principales régions de production et de transformation, lesquelles représentent ensemble au moins 70 % de la production nationale.</p> <p>L'analyse intégrera des données issues des registres nationaux de commercialisation et d'exportation, ainsi que des informations relatives aux prix à terme, aux écarts et aux qualités, conformément aux normes officielles mexicaines applicables, le cas échéant.</p>
8	Besoins indicatifs en ressources (facultatif)	Ressources nécessaires pour le recours à un cabinet de conseil technique spécialisé, la collecte et la systématisation des informations, l'analyse statistique ainsi que l'élaboration de rapports techniques.
9	Partenaires possibles (facultatif)	Organisation internationale du café (OIC) ; établissements universitaires et centres de recherche ; cabinets de conseil et organismes techniques spécialisés dans les statistiques, les marchés et les chaînes de valeur du café.

[LOGO] PERÚ Ministerio de Desarrollo Agrario y Riego Despacho Viceministerial de Desarrollo de Agricultura Familiar e Infraestructura Agraria y Riego Dirección General de Desarrollo Agrícola y Agroecología

“Decenio de la Igualdad de oportunidades para mujeres y hombres”
“Año de la Esperanza y el Fortalecimiento de la Democracia”

Lima, le 16 mars 2026

LETTRE N° 00015-2026-MIDAGRI-DVDAFIR/DGDAA

Madame

Vanusia Nogueira

Directrice exécutive

Organisation internationale du café (OIC)

Vanusia@ico.org

222 Gray's Inn Road

Londres WC1X 8HB, Royaume-Uni

Objet :

Objet : Soumission officielle d'une note conceptuelle pour le programme d'activités 2026/27 – Appel ED 2496/25 Rev. 1

Madame la Directrice exécutive,

J'ai l'honneur de m'adresser à vous au nom du **Ministère du Développement agricole et de l'Irrigation de la République du Pérou (MIDAGRI)**, Membre de l'Organisation internationale du café (OIC), afin de soumettre officiellement la **note conceptuelle** jointe à la présente lettre, conformément aux conditions énoncées dans l'appel **ED 2496/25 Rev. 1** du 2 mars 2026 et des procédures de soumission et d'évaluation des propositions d'initiatives **JC-13/25 Rev. 2**.

L'initiative soumise à l'examen du Comité commun et du Conseil international du café est intitulée : « **Programme national de transformation du café : productivité durable, résilience climatique et revenus décents dans 13 régions du Pérou** ». Cette proposition a été élaborée en étroite coordination avec l'entité chargée de la mise en œuvre, **Fair Trade Peru**, représentée par son directeur exécutif, M. Luis Suárez Puelles.

Le secteur du café au Pérou est le principal moteur de l'économie agricole nationale, faisant vivre **223 412 familles d'agriculteurs** dans 13 régions du pays, selon le IVe Recensement agricole national (CENAGRO 2022). Cependant, le secteur est confronté à une double menace : la dégradation biologique des plantations – avec des rendements moyens de seulement **14,5 quintaux par hectare** – et le risque imminent d'exclusion du marché européen en raison du **Règlement de l'UE sur la déforestation (RDUE)**, qui pourrait mettre en péril 45 % des exportations

de café péruvien. Cette initiative propose une transformation systémique du secteur grâce à la mise en place de systèmes agroforestiers (AFS), d'écoles agricoles de terrain pour le transfert de technologies et d'une plateforme numérique de traçabilité géoréférencée.

En matière de financement, le MIDAGRI sollicite auprès de l'OIC un fonds d'amorçage stratégique de **30 000,00 USD**, destiné exclusivement à la validation technique internationale et la supervision de la gouvernance du programme. Cette contribution servira de catalyseur pour mobiliser un investissement total estimé à **180 000 000,00 USD**, cofinancé par le Trésor public péruvien via les mécanismes Invierte.pe et AGROPERÚ, des agences de coopération internationale (Union européenne, SECO, USAID) et des organisations de producteurs.

La proposition s'inscrit dans le cadre du **point (c) « Promotion et développement des marchés »** du mandat du Comité commun, et relève également du point **(a) « Projets prioritaires thématiques »**. Ses trois piliers d'intervention – transformation productive, résilience climatique et veille des marchés – sont pleinement alignés sur **l'Accord international de 2022 sur le café** et le Cadre de résilience du secteur du café de l'OIC.

La gestion des fonds sera assurée par une **unité d'exécution technique (UET)** composée de la Junta Nacional del Café (JNC) et de Fair-Trade Peru, sous la supervision directe du MIDAGRI. Des rapports trimestriels sur l'avancement financier et physique seront présentés, et une évaluation indépendante à mi-parcours sera réalisée lorsque 50 % du calendrier aura été exécuté, conformément au paragraphe 7(f) des procédures JC-13/25 Rev. 2.

Le MIDAGRI réitère son engagement institutionnel total envers les objectifs de l'OIC et reste à la disposition du Secrétariat et du Comité commun pour répondre à toute question ou demande d'informations supplémentaires susceptibles de faciliter l'évaluation de la présente proposition.

Veuillez agréer, Madame la Directrice exécutive, l'assurance de ma très haute considération.

[LOGO] Signé numériquement par
SUAREZ GOMEZ Franklin Wilfredo FAU 20131372931 hard
Motif : Je suis l'auteur du document
Date : 16/03/2026 19:37:49 -05:00

FRANKLIN SUÁREZ GÓMEZ

Directeur général

Direction générale du développement agricole et de l'agroécologie Ministère du développement agraire et de l'irrigation – MIDAGRI République du Pérou

Pièce jointe : Note conceptuelle – Programme national de transformation du café (Réf. ED 2496/25 Rév. 1)

cc : Luis Suárez Puellas, directeur exécutif – Fair Trade Peru
Contact à **l'OIC** : Veronica Ottelli – ottelli@ico.org
FWSG/jfr **N° CUT : 17437-2026-MIDAGRI**

FICHE D'INFORMATIONS DE PROJET

ORGANISATION INTERNATIONALE DU CAFÉ – OIC Proposition d'initiative – Programme d'activités 2026/27	
1. Membre à l'origine de la proposition	Pérou – Ministère du Développement Agricole et de l'Irrigation (MIDAGRI)
2. Organisme chargé de la mise en œuvre du projet	Coordinadora Latinoamericana y del Caribe de Pequeños Productores y Trabajadores de Comercio Justo (CLAC - Fairtrade Pérou) – Luis Suarez Puelles, Directeur exécutif.
3. Budget du projet	Demande de l'OIC : 30 000,00 \$ (pour la formulation du programme national) Montant estimé du programme : 180 000 000,00 \$ (cofinancement national et international)
4. Champ d'application de l'initiative (Comité commun)	<input checked="" type="checkbox"/> (c) Promotion et développement des marchés Comprend : accès au marché, chaîne de valeur, consommation, amélioration de la qualité, traçabilité pour le RDUE et analyses réglementaires. Également applicables : (a) Projets – Priorités thématiques (productivité et résilience face aux changements climatiques).
Nom de l'initiative Programme national de transformation du café : productivité durable, résilience face aux changements climatiques et revenus décents dans 13 régions du Pérou	
Soumis conformément à l'appel ED 2496/25 Rev. 1 – Date limite : 16 mars 2026 – Contact à l'OIC : ottelli@ico.org	

NOTE CONCEPTUELLE

I. RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Programme national de transformation du café : productivité durable, résilience face aux changements climatiques et revenus décents

1. L'opportunité stratégique

Premier produit agricole exporté, le café fait vivre 223 000 familles dans 13 régions du Pérou. Le secteur est toutefois face à une double menace : une crise de productivité intérieure (vieillesse des plantations de café avec des rendements de seulement 14,5 qx/ha) et un obstacle réglementaire externe (le RDUE, Règlement de l'UE sur la déforestation). Ce projet propose une transformation complète pour convertir ces menaces en avantage concurrentiel grâce à l'adoption de systèmes agroforestiers (SAF) et à la numérisation.

2. Le problème de base

Faibles niveaux de compétitivité et de durabilité chez les producteurs de café à petite échelle, en raison de la sénescence biologique des plantations et du manque de services techniques spécialisés. Sans intervention, 45 % des exportations péruviennes risquent d'être exclues du marché européen, ce qui exacerberait la pauvreté rurale et la déforestation.

3. Intervention proposée (alternative sélectionnée)

Le programme mobilisera un investissement de **180 millions de dollars**, structuré autour des piliers suivants, alignés sur l'**Accord international sur le café de 2022** :

- **Transformation de la production** : Renouvellement de 50 000 hectares avec du matériel génétique de haute qualité et résilient face aux changements climatiques.
- **Résilience face aux changements climatiques** : Instauration de modèles agroforestiers qui diversifient les revenus (bois/fruits) et qui capturent le carbone.
- **Veille du marché et traçabilité** : Déploiement d'une plateforme numérique géoréférencée pour garantir le « zéro déforestation » et des profils de tasse supérieurs (score SCA >84 pts).
- **Gouvernance** : Une unité d'exécution technique sera formée pour permettre la bonne mise en œuvre du programme sur toute la durée du cycle de vie du projet.

4. Objectifs et retombées projetées

- **Productivité** : Augmentation du rendement moyen de **14,5 à 25 qx/ha** (+72 %).
- **Économique** : Augmentation projetée de **40 % du bénéfice net** par hectare et accès garanti au marché européen (UE).
- **Social** : Autonomisation de **30 % de femmes et de jeunes**, assurant un renouvellement générationnel et un **revenu décent** (*revenu décent*).
- **Environnemental** : Restauration des services écosystémiques et respect strict du **RDUE**.

5. Viabilité et durabilité

Le projet repose sur une **théorie du changement** solide selon laquelle le transfert de capacités par le biais d'**écoles agricoles de terrain** assure l'adoption permanente de la technologie. Les rendements sociaux sont exceptionnellement élevés, recouvrant l'investissement public grâce à la hausse des recettes en devises et à la réduction de la vulnérabilité aux changements climatiques sur un horizon de 12 ans.

Conclusion pour l'investisseur/le partenaire de développement

Ce programme n'est pas seulement un simple projet d'assistance technique ; c'est un **modèle naturel et social de gestion des actifs**. En réalisant des investissements publics en phase avec les piliers de l'**OIC** et les exigences de l'**UE**, le Pérou se positionne comme le leader mondial de la production de café durable, résiliente et de haute qualité, assurant la prospérité de ses communautés rurales.

II. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE PROJET

Informations générales sur le projet

Nom du projet

« Programme national de transformation du café : productivité durable, résilience face aux changements climatiques et revenus décents dans 13 régions du Pérou »

CHAPITRE I : IDENTIFICATION

1. Diagnostic de la situation actuelle

1.1 Zone d'étude et zone d'influence

Le projet vise à bénéficier aux zones agroécologiques adaptées à la culture du café au Pérou, couvrant un total de 13 régions d'importance stratégique. La zone d'étude englobe les écosystèmes caféiers d'Amazonas, d'Ayacucho, de Cajamarca, de Cusco, de Huánuco, de Junín, de Lambayeque, de Pasco, de Piura, de Puno, de San Martín, d'Ucayali et du VRAEM, couvrant un gradient d'altitudes allant de 800 à 2 000 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Dans ce périmètre, la zone d'influence se situe spécifiquement dans les bassins versants où la dégradation des sols et le vieillissement des plantations sont critiques. Conformément aux priorités du **Plan d'action national pour le café** (PNAC), l'intervention concentre ses efforts sur les zones de haute forêt confrontées à une forte pression de déforestation, par exemple les bassins versants de San Martín, Ucayali et le VRAEM, et sur les zones montagneuses et frontalières de haute qualité, par exemple le Piura et le Puno, afin de tenter d'inverser, grâce à une intensification durable, le phénomène de frontière agricole qui gagne du terrain.

Ce territoire présente une grande vulnérabilité aux effets du changement climatique, qui se manifeste par des régimes de précipitations irréguliers perturbant les cycles phénologiques de la culture. Par ailleurs, la configuration orographique de ces zones, en particulier sur les pentes d'Ayacucho, Huánuco et Cusco, les expose à des risques sismiques et à des glissements de terrain récurrents qui endommagent les infrastructures routières, créant des déconnexions logistiques qui augmentent les coûts de transport et réduisent la compétitivité des producteurs sur le marché mondial.

1.2 Population cible

La population victime de la faible compétitivité de la chaîne d'approvisionnement nationale de café compte environ 223 412 familles d'exploitants agricoles, selon les chiffres consolidés du IV^e Recensement national de l'agriculture (CENAGRO 2022). Ces données actualisent la référence précédente de 2012 et confirment que le café reste le principal moyen de subsistance économique

dans les zones rurales du Pérou.

Cette population est répartie dans les 13 régions de l'intervention, où le café sert non seulement de bien d'exportation, mais aussi d'activité fondamentale dont dépendent les ménages locaux.

Un profil socio-économique

La structure sociale de cette population se caractérise par la prédominance de l'agriculture familiale de subsistance, 85 % des exploitants gérant des unités de production de moins de 5 hectares (petites exploitations), ce qui limite leur pouvoir de négociation et leur accès aux économies d'échelle. Selon les données de l'Enquête nationale sur l'agriculture (ENA), environ 30 % de ces ménages vivent dans la pauvreté monétaire, une situation exacerbée par un accès restreint aux services de base et à la connectivité.

Une part considérable de la population concernée vit dans des communautés autochtones et des zones de peuplement en haute forêt, et se heurte à des barrières linguistiques et culturelles qui l'empêchent d'adopter des packs technologiques conventionnels. Dans ces zones, la culture du café est le seul lien avec l'économie formelle ; par conséquent, la moindre fluctuation dans la productivité se répercute directement sur la sécurité alimentaire de la région.

B. Population bénéficiaire

Conformément à l'Accord international de 2022 sur le café (AIC), le programme identifie comme population cible les petits producteurs (qu'ils soient organisés en coopératives et en associations ou indépendants) opérant avec des lacunes technologiques critiques qui menacent la poursuite de leur participation au marché mondial. La sélection des bénéficiaires repose sur trois critères stratégiques de vulnérabilité et d'opportunité :

Piliers stratégiques de l'intervention

L'identification de la population cible et la justification de l'investissement ne sont pas basées sur des faits isolés, mais sur des facteurs clés compromettant la durabilité des zones de culture du café dans les 13 régions caféières du Pérou. Le programme propose une intervention globale qui transforme les actifs biologiques, le capital intellectuel et la conformité à la réglementation des familles d'exploitants agricoles.

Pilier d'intervention	Situation critique actuelle (référence)	Stratégie de transformation	Retombées et valeur ajoutée (en phase avec l'OIC/le RDUE)
I. Récupération des actifs biologiques	Plantations de café de plus de 15 ans dans un état de sénescence biologique , avec une baisse des rendements et une grande vulnérabilité au champignon <i>Hemileia vastatrix</i> .	Renouvellement assisté avec du matériel génétique certifié à haute précocité et résilient face aux changements climatiques.	Restauration du capital naturel : Restauration de la capacité de production et de la compétitivité physique de l'exploitation.
II. Capital intellectuel et services	Exclusion historique des systèmes de transfert de technologie ; dépendance à l'assistance technique conventionnelle et réactive.	Transition vers un modèle de coaching commercial spécialisé et de normes de qualité SCA.	Professionnalisation des producteurs : Passage de l'agriculture de subsistance à des unités commerciales rentables et résilientes.
III. Adaptation au climat et conformité (RDUE)	Forte sensibilité climatique, dégradation des sols et risque imminent d'exclusion du marché européen en raison de l'absence de traçabilité.	Mise en place de Systèmes agroforestiers (SAF) et de plateformes numériques géoréférencées et de surveillance par satellite.	Assurance marché : Garantie « zéro déforestation » et atténuation des effets du climat, garantissant la conformité au RDUE.
IV. Gouvernance et force institutionnelle	Gestion fragmentée, manque de traçabilité financière en temps	Modèle de gouvernance partagée : Création d'une unité d'exécution	Transparence et évolutivité : conformité au paragraphe 7f de l'OIC ;

	réel et faible représentation institutionnelle des petits exploitants dans l'exécution de projets.	technique (UET) dirigée par le JNC et Fairtrade Pérou, supervisée par le MIDAGRI.	redevabilité garantie grâce à des évaluations indépendantes à mi-parcours et à la légitimité sociale.
--	--	---	---

1.3 Définition du problème, causes et effets

1.3.1 Problème de base

« Faibles niveaux de compétitivité et de durabilité chez les petits producteurs de café dans les 13 régions, restreignant leur accès au marché et sapant leur stabilité économique. »

Ce problème n'est pas simplement de nature productive ; c'est une crise de durabilité qui combine l'épuisement des ressources naturelles à une incapacité à répondre aux nouvelles exigences du marché mondial (OIC/RDUE).

1.3.2 Analyse des causes

Les causes peuvent être regroupées en trois facteurs clés qui entravent le développement du secteur :

Causes directes :

- Mauvais état des actifs biologiques : Prédominance de plantations de café âgées (>15 ans) avec une faible réponse génétique et une grande vulnérabilité aux ravageurs.
- Accès limité aux services technologiques spécialisés : Persistance de modèles d'assistance technique génériques qui n'intègrent pas les normes de qualité SCA ou les approches de gestion d'entreprise.
- Gestion inadéquate de l'environnement et de la traçabilité : Absence de systèmes agroforestiers (SAF) et d'outils numériques pour se conformer à la réglementation zéro déforestation.

Causes indirectes :

- Manque d'investissement dans des pépinières certifiées et des semences de haute qualité.
- Faible adoption des pratiques post-récolte pour la différenciation des produits.
- Faible organisation des producteurs pour faire face aux risques climatiques et logistiques.

1.3.3 Analyse des effets

En l'absence d'intervention, le problème de base entraîne une réaction en chaîne négative :

Effets directs :

- Baisse drastique des rendements par hectare (stagnation à 14,5 qx/ha).
- Perte d'accès aux marchés premium (notamment l'Union Européenne) en raison de la non-conformité de la traçabilité.
- Dégradation progressive des sols et perte de services écosystémiques dans les bassins versants caféicoles.

Effets indirects :

- Baisse du revenu réel pour 223 412 familles, aggravant la pauvreté rurale.
- Désincitation au renouvellement générationnel, conduisant les jeunes à abandonner les exploitations agricoles.
- Avancée de la frontière agricole (déforestation) dans une recherche désespérée de sols fertiles.

Effet final :

« Augmentation de la vulnérabilité socio-économique des producteurs de café et déclin de la position concurrentielle du Pérou sur le marché mondial du café. »

CHAPITRE II : ÉVALUATION DES ALTERNATIVES

2. Description des alternatives techniques

Les alternatives visent à réduire le retard de compétitivité dans les 13 régions, en tenant compte de leurs différents degrés d'avancement technologique, de leur engagement en faveur de la durabilité environnementale et de leur résilience.

Alternative 1 : Renouvellement technologique conventionnel (approche axée sur la productivité)

Cette alternative vise à maximiser le volume de production dans les plus brefs délais grâce à la standardisation de la base de plantations de café.

- **Composante agronomique** : Renouvellement complet de parcelle avec des variétés à haut rendement et résistantes à la rouille (par exemple Catimores, Costa Rica 95) dans des systèmes en **plein soleil** ou avec un ombrage minimal.
- **Assistance technique** : Modèle traditionnel de visites techniques de groupe axées sur l'utilisation d'engrais synthétiques et la gestion phytosanitaire réactive.

- **Post-récolte** : Renforcement de l'infrastructure traditionnelle de traitement par voie humide pour un volume de masse.
- **Avantage** : Augmentation rapide du nombre de quintaux par hectare et baisse des coûts initiaux d'installation.
- **Limite** : Forte dépendance aux intrants externes, plus grande vulnérabilité au changement climatique et **risque de non-conformité avec la réglementation du RDUE** en raison de l'incapacité à garantir la régénération de l'écosystème forestier.

Alternative 2 : Transformation de la production avec des systèmes agroforestiers et la traçabilité (Alternative proposée)

Cette alternative (sélectionnée) propose un changement de paradigme en direction d'une « **Agriculture régénératrice** », alignée sur les piliers de l'OIC.

- **Composante agronomique** : Renouvellement avec des variétés de spécialités à haute résilience dans le cadre de **systèmes agroforestiers (SAF)**. Intègre au café des essences de bois (cèdre, noix), des arbres fruitiers et des essences bois de service pour la fixation de l'azote.
- **Assistance technique** : Instauration d'**écoles agricoles de terrain (ECA)** avec une approche axée sur le commerce et les spécialités (SCA), promouvant l'utilisation de biofertilisants et la lutte intégrée contre les ravageurs.
- **Numérisation** : Incorporation d'une **plateforme de traçabilité et de géoréférencement** basée sur la technologie satellitaire dès le premier jour.
- **Post-récolte** : Modules de traitement par voie humide éco-efficaces et séchage contrôlé pour garantir des profils de tasse supérieurs (>84 points).
- **Avantage** : Assure l'accès aux marchés européens (conformité au RDUE), diversifie les revenus des producteurs (bois/fruits), capture le carbone et garantit la durabilité à long terme.

CHAPITRE III : GOUVERNANCE, SUIVI ET RAPPORTS

3. Mécanisme de gouvernance et de mise en œuvre (Conformité avec JC 7f)

3.1 Modèle de gouvernance de l'initiative

Les fonds de l'OIC seront gérés en utilisant un modèle de gouvernance partagée, organisé de la manière suivante :

Une unité d'exécution technique (UET) sera formée, composée du Conseil national du café (JNC) et de la Coordinadora Nacional de Comercio Justo (Fairtrade Pérou), sous la supervision du ministère du Développement agricole et de l'Irrigation (MIDAGRI). Cette alliance assure une portée territoriale

et la transparence dans la sélection des bénéficiaires.

3.2 Suivi et rapports de l'initiative

Modalité pour les rapports de l'OIC : L'UET publiera des rapports trimestriels sur l'exécution financière et les progrès physiques par rapport aux objectifs, respectant les normes d'audit de l'OIC, afin de garantir une traçabilité complète des décaissements.

Mécanisme d'évaluation à mi-parcours : Lorsque l'avancée du projet aura atteint 50 %, une évaluation indépendante de mi-parcours sera menée. Les résultats détermineront le déblocage du reste des fonds et veilleront à ce que tous les problèmes techniques ou financiers soient résolus.

CHAPITRE IV : ANALYSE DES AVANTAGES

4. Avantages de l'intervention : analyse d'impact

La mise en œuvre de l'**Alternative 2 (Systèmes Agroforestiers – SAF)** génère des bénéfices synergiques qui vont au-delà des hausses de production, avec des retombées sur la stabilité macro et microéconomique des 13 régions.

4.1 Avantages productifs : efficacité et résilience

- **Augmentation durable du rendement :** Le projet prévoit une augmentation moyenne du rendement de **14,5 qx/ha à 25 qx/ha**. Contrairement aux systèmes en plein soleil, les SAF maintiennent une productivité stable pendant les périodes de stress hydrique ou thermique (MIDAGRI, 2019).
- **Amélioration intrinsèque de la qualité :** La gestion avec ombrage régulé permet une maturation plus lente des cerises, augmentant la densité des grains et les précurseurs d'arôme et de saveur. On estime que **60 % de la production intervenue** dépassera 84 points sur l'échelle SCA (Specialty Coffee Association).
- **Réduction de la charge phytosanitaire :** Le microclimat généré par les SAF réduit jusqu'à 30 % la gravité de la rouille du caféier (*Hemileia vastatrix*), entraînant ainsi une baisse de la dépendance aux fongicides et des coûts associés (OIC, 2022).

4.2 Avantages économiques : Revenu décent et accès au marché

- **Atténuation de l'exclusion du marché (risque lié au RDUE) :** Le plus grand avantage économique est la **perte évitée**. En garantissant la traçabilité et le « Zéro déforestation », le projet assure la continuité des exportations vers l'Union européenne, un marché qui absorbe environ 45 % du café péruvien (Conseil National du Café, 2024).
- **Augmentation du revenu familial net :** Sur la base de l'analyse des flux de trésorerie, la projection

est de **40 % de bénéfice net par hectare**, découlant de la combinaison de volumes plus élevés et de primes de qualité/certification.

- **Diversification des actifs** : Les SAF génèrent des revenus complémentaires à moyen et long terme grâce à la vente de bois (cèdre, noix) et de produits fruitiers connexes, servant de « couverture financière » contre la volatilité des prix du café à la Bourse de New York.

4.3 Avantages sociaux : stabilité et équité rurales

- **Réduction de la pauvreté multidimensionnelle** : Le projet vise à élever le niveau de vie de 30 % pour les familles vivant dans la pauvreté dans la zone d'influence, leur faisant atteindre le **revenu décent (living income)** de l'OIC.
- **Renouvellement générationnel et inclusion** : Grâce à la professionnalisation de l'exploitation agricole du café (compétences de barista, gestion des processus), le taux de migration des jeunes dans les 13 régions est réduit, et les jeunes et les femmes sont intégrés dans des segments à plus forte valeur ajoutée de la chaîne d'approvisionnement.
- **Renforcement du capital social** : Le modèle des écoles agricoles de terrain (ECA) améliore la capacité organisationnelle et de gouvernance des coopératives, permettant aux petits exploitants d'accéder plus facilement au crédit et aux services financiers.

Matrice des indicateurs du projet

Type d'avantage	Indicateur clé	Valeur projetée/ Cible	Référence pour vérification
Productif	Rendement physique	25 qx/ha	Dossiers de collecte coopérative ; Données de référence comparatives vs IV CENAGRO 2022 (INEI/MIDAGRI) pour les zones d'intervention.
Économique	Prix de vente moyen	+20 % au-dessus du prix d'échange	Contrats d'exportation et règlements d'achat ; Rapports Premium provenant des différentiels de qualité Fairtrade / Organic et Q-Grader.
Environnemental	Carbone capturé	De 25 à 40 tCO ₂ e/ha	Méthodologie du GIEC (niveau 2) pour les systèmes agroforestiers (SAF) ; inventaires forestiers locaux et cartes

			de la biomasse du MINAM (GeoBosques).
Social	Participation des femmes et/ou des jeunes	30 % du registre	Registre des bénéficiaires (UET) ; Statuts du JNC et de Fairtrade Pérou ; Rapports de participation des écoles agricoles de terrain (ECA).

CHAPITRE V : FINANCEMENT

5. Structure de l'investissement et du financement

L'investissement total nécessaire au programme national de transformation du café est estimé à **180 millions de dollars** répartis sur un horizon d'exécution de **5 ans**. Ce chiffre est basé sur un coût moyen d'intervention de **3 600 dollars par hectare**, en phase avec les normes techniques du Plan d'action national pour le café (PNAC) et les coûts actuels des systèmes agroforestiers.

Coûts structurels et sources de vérification

Composante d'investissement	Investissement total (en dollars)	Coût unitaire estimé	Référence pour vérification
1. Renouvellement agronomique (semis et fertilisation)	115 000 000 \$	2 300 \$/ha	Données des factures d'achat ; Bon de livraison de pépinière certifiée ; Dossiers de remise au producteur.
2. Assistance technique (modèle Groupe/ECA)	20 000 000 \$	400 \$/producteur	Registre des effectifs de spécialistes ; Listes de présence avec signatures et pièces d'identité ; Rapports d'UET mensuels.

3. Infrastructure post-récolte (traitement par voie humide)	25 000 000 \$	2 500 \$/module	Règlements des travaux/achats ; Dossiers photographiques géoréférencés ; Certifications opérationnelles.
4. UET Gouvernance et opérations (JNC/Fairtrade)	12 000 000 \$	6,6 % du total	Audits externes annuels ; Rapports trimestriels sur l'exécution du budget soumis à l'OIC/au MIDAGRI.
5. Suivi et évaluation (indépendants)	8 000 000 \$	4,4 % du total	Rapport d'évaluation à mi-parcours (50 % d'avancement) ; Mandat pour l'organisme indépendant.
TOTAL DES INVESTISSEMENTS	180 000 000 \$	3 600 \$/ha (Moyenne)	Solde consolidé du programme

A. Stratégie de financement (modèle de participation conjointe)

Pour assurer la viabilité et la durabilité du programme, une structure de financement multi-sources est proposée dans le cadre du **principe de responsabilité partagée**. Ce modèle dilue le risque financier et garantit l'implication de tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement :

- **Investissement public stratégique (État péruvien)** : Le financement primaire sera acheminé par le Trésor public et les mécanismes de promotion agricole (c'est-à-dire Fondo Agroperu et Invierte.pe). Ces ressources seront utilisées pour améliorer l'infrastructure productive et proposer aux familles productrices de café des kits de renouvellement.
- **Fonds de coopération et banques de développement** : La participation des organisations internationales (UE, SECO, USAID) et des banques multilatérales sera sollicitée pour financer les éléments relevant des biens publics mondiaux : l'adaptation aux changements climatiques, la résilience des écosystèmes et le déploiement des technologies nécessaires au respect de la réglementation du RDUE.

- **Contribution des organisations de producteurs et des familles** : La participation des bénéficiaires est essentielle à la durabilité. Cette contribution prend la forme de main-d'œuvre fournie pour l'installation et l'entretien des parcelles dans le cadre des systèmes agroforestiers, ainsi que l'implication des coopératives dans la logistique et la collecte.
- **Fonds de démarrage de l'OIC et validation** : Cette contribution attribue le « sceau d'approbation » nécessaire pour attirer plus d'investissements dans le secteur.

Références

1. Réglementations internationales

- Conseil de l'Union européenne. (2023). *Règlement (UE) 2023/1115 du Parlement européen et du Conseil du 31 mai 2023 relatif à la mise à disposition sur le marché de l'Union et à l'exportation à partir de l'Union de certains produits de base et produits associés à la déforestation et à la dégradation des forêts*. Journal officiel de l'Union européenne.
- Organisation internationale du Café [OIC]. (2022). *Accord international de 2022 sur le café*. Londres, Royaume-Uni : OIC.
- Organisation internationale du Café [OIC]. (2022). *Groupe de travail public-privé sur le café (CPPTF) : Feuille de route 2020-2030 pour des revenus décents et la résilience du secteur*. Londres, Royaume-Uni : OIC.

2. Documents nationaux et politiques publiques - Pérou

- Instituto Nacional de Estadística e Informática [INEI]. (2012). *IV Censo Nacional Agropecuario (CENAGRO): Resultados Definitivos*. Lima, Pérou : INEI.
- Ministerio de Desarrollo Agrario et Riego [MIDAGRI]. (2019). *Plan Nacional de Acción del Café Peruano 2019-2030 (D.S. N° 010-2019-MINAGRI)*. Lima, Pérou : MIDAGRI.
- Ministerio de Desarrollo Agrario et Riego [MIDAGRI]. (2021). *Estrategia Nacional de Agricultura Familiar 2015-2021*. Lima, Pérou : MIDAGRI.
- Ministerio de Economía et Finanzas [MEF]. (2022). *Guía General para la Identificación, Formulación et Evaluación de Proyectos de Inversión (Invierte.pe)*. Lima, Pérou : MEF.
- Ministerio del Ambiente [MINAM]. (2021). *Plan Nacional de Adaptación al Cambio Climático del Perú: Un insumo para la actualización de la Estrategia Nacional ante el Cambio Climático*. Lima, Pérou : MINAM.

3. Documents techniques

- Intergovernmental Panel on Climate Change [IPCC]. (2019). *Climate Change and Land: An IPCC Special Report on climate change, desertification, land degradation, sustainable land management, food security, and greenhouse gas fluxes in terrestrial ecosystems*. Genève, Suisse : GIEC.
- Specialty Coffee Association [SCA]. (2023). *SCA Protocols and Standards: Cupping and Grading Coffee*. Californie, USA : SCA.
- World Coffee Research [WCR]. (2023). *Catálogo de Variedades de Café: Resiliencia y Adaptación para América Latina*. Portland, USA. : WCR.